

Directive 2B

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

- Résidence intermédiaire (RI) de la direction SAPA
- Unité de soins dans les résidences privées pour aînés (RPA) Catégorie 4
- Établissement privé non conventionné (EPNC)

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

ÉVALUATION CLINIQUE

- L'évaluation clinique de l'usager doit être effectuée par un professionnel de la santé exemples :
 - Infirmière du milieu
 - Infirmière du SAD
 - Médecin traitant

Lors de situations complexes, adresser votre questionnement à l'adresse suivante :

pci.municipal@ciussscn@sss.gouv.qc.ca

DÉFINITION CAS SUSPECTÉ

Apparition soudaine en 24 h :

- 2 épisodes ou plus de vomissements

OU

- 2 épisodes de selles molles (épousant la forme du contenant) ou liquides de plus que ce qui est considéré comme normal pour l'usager

ET

Accompagnée **d'au moins 1** des signes ou symptômes suivants :

- Fièvre
- Nausées
- Douleurs ou crampes abdominales
- Céphalées

PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)

Pour toute la durée des précautions additionnelles (PA) :

- À l'extérieur à la porte de la chambre ou de la zone usager :
 - Placer une affichette PA **GOUTTELETTES/CONTACT**
 - Suivre les indications pour mettre l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et le retirer
 - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique (SHA)
- À l'intérieur de la chambre ou de la zone usager :
 - Placer un chariot à linge souillée

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Préconiser le changement la literie quotidiennement.
 - Manipuler la literie souillée prudemment, sans secouer
- Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)

Directive 2B

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

- Informer l'utilisateur de :
 - Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA
 - Procéder à l'hygiène des mains (HdM) :
 - Avant de manger
 - Après être allé aux toilettes
- Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA (ex. : troubles cognitifs), consulter l'[ANNEXE 14](#). Si la situation nécessite une modulation de mesures, adresser votre questionnement à l'adresse suivante : pci.municipal@ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
- Faire le repérage précoce des nouveaux cas suspects afin d'instaurer rapidement les PA
- Rechercher les [CONTACTS ÉTROITS](#) (voir section Contact étroit)
- Se référer à la section [DURÉE](#) pour connaître la durée des PA (voir section Durée)

Si 2 cas et plus symptomatiques de cas suspects de GEV :

- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI ([ANNEXE 12](#))

DIRECTIVES CHAMBRE/TOILETTE

1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle

2^e choix : Chambre partagée :

- Toujours commencer par les soins et services de l'utilisateur en contact étroit ou sans mesures de PA, le cas échéant
- Changer l'ÉPI (sauf le masque) et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement
- Maintenir une distance de 2 mètres entre les usagers ou maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s)
- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance en préconisant l'utilisation des enveloppes hygiéniques pour un des 2 usagers selon la condition clinique de l'utilisateur.

CONTACT ÉTROIT

Définition :

- Usager ayant séjourné dans la même chambre ou zone usager à moins de 2 mètres et sans mesure barrière qu'un cas suspecté durant sa [période de contagiosité](#)
- Usager ayant partagé la même salle de toilette qu'un cas suspecté durant sa [période de contagiosité](#)

Actions à réaliser :

- Rechercher les contacts étroits, incluant les usagers qui auraient pu être transférés sur une autre unité de soins
- Préconiser d'instaurer les PA [GOUTTELETTES/CONTACT](#) pour tout usager identifié comme [CONTACTS ÉTROITS](#)
- Maintenir les PA [GOUTTELETTES/CONTACT](#) pour 48 h
 - Si asymptomatique : Cesser la PA à la chambre sans effectuer de désinfection terminale sauf si chambre partagée :
 - **Appliquer les mesures de PA pour tous les usagers de la chambre jusqu'à 48 h suivant la fin des symptômes du dernier cas.**
 - Si [symptomatique](#) : Se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) (voir section Directives générales)

Directive 2B

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

CONTACT ÉLARGI

- Aucune PA requise
- Surveillance des [symptômes](#)
- Si [symptomatique](#), instaurer les PA et se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) (voir section Directives générales)

DURÉE

48 h après la fin des symptômes

- Faire évaluer par une infirmière la possibilité de retirer les PA
 - En présence de signes et symptômes ne permettant pas de retirer les PA, maintenir celles-ci pour une période de 24 h supplémentaire dans le but d'observer l'évolution de la situation clinique
 - Une évaluation est requise toutes les 24 h jusqu'à la résolution des signes et symptômes

- Effectuer la désinfection terminale de la chambre avant de retirer des PA

PA [CONTACT ÉTROIT](#) : se référer à la section [CONTACT ÉTROIT](#) (voir section Contact étroit)

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans la zone usager
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'usager (exemple : chaise d'aisance, thermomètre)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
 - Préconiser l'utilisation : [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)
 - Si peroxyde d'hydrogène non disponible, utiliser un produit homologué par Santé Canada

DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS

Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si l'usager est ambulant, privilégier le port de vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Disposer du drap, le cas échéant

Directive 2B

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

- [Nettoyer/désinfecter](#) le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de produits désinfectants homologués par Santé Canada pour la gastro-entérite
- Appliquer les PA « À la sortie »

Lors d'un transfert vers un autre établissement

- Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'utilisateur requiert des PA

SOINS D'HYGIÈNE

- Maintenir les soins d'hygiène corporelle pour les usagers
- Effectuer à la chambre pour toute la durée des PA

SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

BUANDERIE

Selon les normes de l'établissement

PROCHES AIDANTS/VISITEURS

- Si présence de signes et symptômes infectieux : reporter la visite
- Les TdeS doivent accompagner et faire de l'enseignement pour l'application des mesures suivantes :
 - HdM en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager de leur proche
 - Appliquer les indications de l'affichette de PA présente à l'entrée de la chambre ou de la zone usager
 - Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

BENEVOLES

Se référer aux politiques et procédures de l'établissement

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

Selon les normes de l'établissement

ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

- Entretien quotidien et terminal pour les PA en cours selon les procédures d'H&S du MSSS
- Gestion des déchets selon les normes habituelles de l'établissement

PA pour [CONTACTS ÉTROITS](#) : se référer à la section [CONTACT ÉTROIT](#) (voir section Contact étroit)

Directive 2B

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

ÉCLOSION

DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Aviser le Service de PCI qui confirmera l'éclosion
- Lors d'apparition de nouveaux cas, compléter et acheminer le Formulaire de suivi de cas - Gestion d'éclosion – Directives 2B ([ANNEXE 13](#))
- Compléter et acheminer le [Formulaire signalement d'une éclosion](#) à la DSPublique et PCI (section du début) **si cela n'a pas déjà été fait antérieurement**
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains
- S'assurer que l'affiche Avis éclosion est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche *Mesures en vigueur sur l'unité* est installée aux entrées des unités concernées
- Transmettre lors du rapport interservices les Directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect
- Se référer au document de Gestion d'éclosion (À VENIR)

FIN D'ÉCLOSION

- L'éclosion se termine 96 h après la fin des symptômes du dernier cas
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI ([ANNEXE 12](#)) (section bilan fin d'éclosion)